



Carré vert  
45, rue Kléber  
92300 LEVALLOIS- PERRET

## Fondation Notre-Dame

# Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation abritée Avenir du Patrimoine

Exercice clos le 31 décembre 2024

## Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 10 rue du Cloître Notre-Dame, 75004 Paris

N° SIREN : 393 739 594

## Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation abritée Avenir du Patrimoine

Exercice clos le 31 décembre 2024

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de la l'établissement des comptes annuels prévus par la convention de la création de la Fondation abritée Avenir du Patrimoine, nous avons effectué un examen limité des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre Dame. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la Fondation Avenir du Patrimoine au 31 décembre 2024 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 16 juin 2025

DocuSigned by:  
*Joubin Aurélie*  
130CF300E20342D...

Aurélie Joubin

Associée

# FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

## BILAN ACTIF

En euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2024	31/12/2023
<b>COMPTES DE LIAISON</b>				<b>40</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>3 468</b>	<b>3 468</b>		
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires	3 468	3 468		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>13 594</b>	<b>10 322</b>	<b>3 272</b>	<b>6 543</b>
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)	13 594	10 322	3 272	6 543
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES</b>	<b>136 889</b>		<b>136 889</b>	<b>136 889</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				<b>600 000</b>
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				600 000
Obligations				600 000
Actions				
Autres (OPCVM, etc)				
Obligations, intérêts courus à recevoir				
Prêts				
Autres				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>153 951</b>	<b>13 791</b>	<b>140 161</b>	<b>743 432</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>CREANCES</b>	<b>495 685</b>		<b>495 685</b>	<b>8 286</b>
Créances clients, usagers et comptes rattachés	10 185		10 185	8 286
Créances reçues par legs ou donations	485 000		485 000	
Autres	500		500	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				
Valeurs Mobilières de Placement				
Obligations				
Actions				
Autres (OPCVM, etc)				
Fonds obligataires				
<b>INSTRUMENTS DE TRESORERIE</b>				
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>5 728 239</b>		<b>5 728 239</b>	<b>4 584 642</b>
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>8 307</b>		<b>8 307</b>	<b>7 888</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>6 232 232</b>		<b>6 232 232</b>	<b>4 600 816</b>
<b>Ecarts de conversion actif</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 386 183</b>	<b>13 791</b>	<b>6 372 392</b>	<b>5 344 288</b>

# FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

## BILAN PASSIF

En euros

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
<b>COMPTES DE LIAISON</b>	<b>35 337</b>	<b>6 753</b>
<b>Fonds propres</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
<b>Ecart de réévaluation</b>		
<b>Réserves</b>		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
<b>Report à nouveau</b>	<b>230 105</b>	<b>257 915</b>
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>137 029</b>	<b>(27 810)</b>
<b>SITUATION NETTE (Sous-Total)</b>	<b>367 134</b>	<b>230 105</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>367 134</b>	<b>230 105</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	556 889	71 889
Fonds dédiés	2 184 836	1 856 890
<b>TOTAL II</b>	<b>2 741 725</b>	<b>1 928 779</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	56 942	59 177
<b>TOTAL III</b>	<b>56 942</b>	<b>59 177</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 981	6 914
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	4 012	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 154 262	3 112 560
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL IV</b>	<b>3 171 255</b>	<b>3 119 475</b>
<b>Ecart de conversion passif</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 372 392</b>	<b>5 344 288</b>

# FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

## COMPTE DE RESULTAT

En euros

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	1 758 655	1 753 472
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	100 000	
Ressources liées à la générosité du public	1 658 655	1 753 472
<i>Dons manuels non affectés</i>	162 600	177 314
<i>Dons manuels affectés</i>	1 406 054	1 200 657
<i>Mécénats</i>	90 000	375 500
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Autres produits liés à la générosité &amp; abandon de frais</i>		1
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 235	2 422
Utilisation des fonds dédiés	548 635	288 094
Autres produits		
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>2 309 525</b>	<b>2 043 988</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats et charges externes	71 000	46 773
Aides financières (projets engagés)	1 264 692	1 754 457
Impôts, taxes et versements assimilés	5 051	
Salaires et traitements	60 275	49 300
Charges sociales	24 820	18 692
Charges communes aux fondations abritées	42 673	42 600
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 272	3 272
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	876 581	297 833
Autres charges	2 237	2 425
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>2 350 601</b>	<b>2 215 352</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>(41 075)</b>	<b>(171 364)</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.	5 318	11 220
Autres intérêts et produits assimilés	172 786	124 759
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.		8 900
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>178 104</b>	<b>144 879</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>178 104</b>	<b>144 879</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>137 029</b>	<b>(26 485)</b>

# FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

## COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 325
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations, provisions		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>		<b>1 325</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>		<b>(1 325)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>2 487 630</b>	<b>2 188 868</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>2 350 601</b>	<b>2 216 677</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>137 029</b>	<b>(27 810)</b>

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2024	31/12/2023
<b>RESSOURCES</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	9 093	7 699
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>9 093</b>	<b>7 699</b>
<b>EMPLOIS</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	9 093	7 699
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>9 093</b>	<b>7 699</b>

# FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2024		31/12/2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>1 936 759</b>	<b>1 936 759</b>	<b>1 898 352</b>	<b>1 898 352</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	1 758 654	1 758 654	1 753 471	1 753 471
- Dons manuels non affectés	262 600	262 600	177 314	177 314
- Dons manuels affectés	1 406 054	1 406 054	1 200 657	1 200 657
- Legs, donations et assurance-vie				
- Mécénat	90 000	90 000	375 500	375 500
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	178 105	178 105	144 881	144 881
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>				
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>2 235</b>	<b>2 235</b>	<b>2 422</b>	<b>2 422</b>
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>548 635</b>	<b>548 635</b>	<b>288 094</b>	<b>288 094</b>
<b>TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE</b>	<b>2 487 630</b>	<b>2 487 630</b>	<b>2 188 868</b>	<b>2 188 868</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>1 299 660</b>	<b>1 299 660</b>	<b>1 789 039</b>	<b>1 789 039</b>
1.1 Réalisées en France	1 299 660	1 299 660	1 789 039	1 789 039
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	1 264 692	1 264 692	1 754 457	1 754 457
- Accompagnement des projets	34 968	34 968	34 582	34 582
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>129 450</b>	<b>129 450</b>	<b>84 783</b>	<b>84 783</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	129 450	129 450	84 783	84 783
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>44 908</b>	<b>44 908</b>	<b>45 023</b>	<b>45 023</b>
3.1 Frais de gestion	42 673	42 673	42 600	42 600
3.2 Frais de gestion immobilière	2 235	2 235	2 422	2 422
3.3 Charges financières				
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES</b>				
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>876 581</b>	<b>876 581</b>	<b>297 833</b>	<b>297 833</b>
<b>TOTAL CHARGES PAR DESTINATION</b>	<b>2 350 601</b>	<b>2 350 601</b>	<b>2 216 677</b>	<b>2 216 677</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>137 029</b>	<b>137 029</b>	<b>(27 810)</b>	<b>(27 810)</b>

# FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2024		31/12/2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>9 093</b>	<b>9 093</b>	<b>7 699</b>	<b>7 699</b>
Bénévolat	9 093	9 093	7 699	7 699
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE</b>	<b>9 093</b>	<b>9 093</b>	<b>7 699</b>	<b>7 699</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES</b>				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
<b>2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS</b>				
<b>3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 093</b>	<b>9 093</b>	<b>7 699</b>	<b>7 699</b>
<b>TOTAL CHARGES PAR DESTINATION</b>	<b>9 093</b>	<b>9 093</b>	<b>7 699</b>	<b>7 699</b>

## FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2024	31/12/2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2024	31/12/2023
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1 - Ressources liées à la générosité du public</b>		
Réalisées en France	1 299 660	1 789 039	Cotisations sans contreparties	1 936 759	1 898 352
- Actions réalisées directement	1 299 660	1 789 039	Dons manuels non affectés	262 600	177 314
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	1 264 692	1 754 457	Dons manuels affectés	1 406 054	1 200 657
- Accompagnement des projets	34 968	34 582	Legs, donations et assurances-vie		
Réalisées à l'étranger			Mécénats	90 000	375 500
- Actions réalisées directement			Autres ressources liées à la générosité du public	178 105	144 881
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>					
- Frais d'appel à la générosité du public	129 450	84 783			
- Frais de recherche d'autres ressources	129 450	84 783			
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>					
- Frais de gestion	44 908	45 023			
- Frais de gestion immobilière	42 673	42 600			
- Charges financières	2 235	2 422			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>1 474 019</b>	<b>1 918 845</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>1 936 759</b>	<b>1 898 352</b>
<b>4 - Dotations aux provisions et dépréciations</b>			<b>2 - Reprises des provisions et dépréciations</b>	2 235	2 422
<b>5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice</b>			<b>3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs</b>	548 635	288 094
<b>EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice</b>			<b>DEFICIT de la générosité du public de l'exercice</b>		<b>27 810</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 487 630</b>	<b>2 216 677</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 487 630</b>	<b>2 216 677</b>
			<b>Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)</b>	230 105	257 915
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	137 029	(27 810)
			<b>Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)</b>	367 134	230 105

## FONDATION Avenir DU PATRIMOINE

Contributions volontaires en nature	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>			9 093	7 699
Réalisées en France			9 093	7 699
Réalisées à l'étranger				
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>				
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	9 093	7 699		
<b>TOTAL</b>	<b>9 093</b>	<b>7 699</b>	<b>9 093</b>	<b>7 699</b>

**RESSOURCES DE L'EXERCICE**

<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	9 093	7 699
Bénévolat		7 699
Prestations en nature	9 093	
Dons en nature		

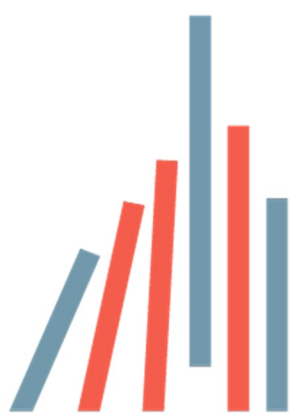
Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

<i>Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public</i>		
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>	<b>1 856 890</b>	<b>1 847 151</b>
(-) utilisation	548 635	288 094
(+) report	876 581	297 833
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>2 184 836</b>	<b>1 856 890</b>

**FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE**

En euros

<b>LEGS, DONATIONS &amp; ASSURANCES-VIE</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Produits</b>	<b>485 000</b>	
Montant perçu au titre d'assurances-vie		
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	485 000	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		
<b>Charges</b>	<b>485 000</b>	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par leg ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	485 000	
<b>SOLDE</b>		



FONDATION  
**AVENIR DU PATRIMOINE**  
À PARIS *Sous l'égide de la Fondation Notre Dame  
reconnue d'utilité publique*

ANNEXE  
EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

2024

# ANNEXE

<b>1.</b>	<b>ACTIVITES DE LA FONDATION .....</b>	<b>4</b>
1.1.	OBJET .....	4
1.2.	FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2024 .....	4
1.3.	DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE.....	4
<b>2.</b>	<b>REGLES ET METHODES COMPTABLES.....</b>	<b>4</b>
2.1.	CADRE LEGAL DE REFERENCE .....	5
2.2.	PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES.....	5
2.2.1.	Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations.....	5
2.2.2.	Fonds dédiés, résultat et report à nouveau .....	6
2.2.3.	Traitement des legs et donations.....	6
2.2.4.	Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées.....	7
2.2.5.	Immobilisations corporelles et incorporelles .....	7
2.3.	ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER) .....	8
<b>3.</b>	<b>COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....</b>	<b>9</b>
3.1.	NOTES SUR L'ACTIF .....	9
3.1.1.	Immobilisations incorporelles & corporelles.....	9
3.1.2.	Disponibilités .....	9
3.1.3.	Créances.....	10
3.1.4.	Créances clients et comptes rattachés .....	10
3.1.5.	Charges constatées d'avance .....	10
3.2.	NOTES SUR LE PASSIF .....	10
3.2.1.	Fonds associatifs.....	10
3.2.2.	Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques .....	11
3.2.3.	Fonds reportés liés aux legs et donations.....	13
3.2.4.	Provisions pour charges .....	13
3.2.5.	Etats des échéances des dettes.....	14
3.2.6.	Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	14
3.2.7.	Charges à payer.....	14
<b>4.</b>	<b>COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....</b>	<b>15</b>
4.1.	LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE.....	15
4.2.	CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES .....	15
4.3.	PROJETS SOUTENUS .....	15
<b>5.</b>	<b>COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES) 16</b>	
5.1.	PRODUITS(CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE .....	16
5.1.1.	Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1) .....	16
5.1.2.	Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3) .....	16
5.1.3.	Subventions & autres concours publics (rubrique 3) .....	16
5.1.4.	Contributions volontaires en nature (CER) .....	16
5.1.5.	Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER) .....	16
5.2.	EMPLOIS .....	17
5.2.1.	Contenu des missions sociales.....	17

5.2.2.	<i>Frais de recherche de fonds</i> .....	17
5.2.3.	<i>Contenu des frais de fonctionnement</i> .....	17
5.2.4.	<i>Reports en dédiés de l'exercice</i> .....	17
<b>6.</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS</b> .....	<b>17</b>
<b>6.1.</b>	<b>LOCAUX</b> .....	<b>17</b>
<b>6.2.</b>	<b>EFFECTIFS</b> .....	<b>18</b>
<b>6.3.</b>	<b>CONTRIBUTION DES BENEVOLES</b> .....	<b>18</b>
<b>6.4.</b>	<b>HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</b> .....	<b>19</b>
<b>6.5.</b>	<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b> .....	<b>19</b>
6.5.1.	<i>Engagements reçus</i> .....	19
6.5.2.	<i>Engagements donnés</i> .....	20

## 1. ACTIVITES DE LA FONDATION

### 1.1. Objet

La Fondation Avenir du Patrimoine à Paris a pour objet d'apporter un soutien moral et financier aux projets de restauration et de réhabilitation des églises et /ou chapelles parisiennes affectées et classées ISMH ou présentant un intérêt local culturel reconnu.

### 1.2. Faits significatifs de l'exercice 2024

La collecte de la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris a atteint 1 758 k€, similaire à celle de 2023 (1 753 k€). Le don d'un grand donateur pour Saint-Sulpice a représenté 43 % de la collecte.

Le Comité exécutif a engagé 1 484,7 k€ de projets en 2024 (1 783 k€ en 2023). Parmi les projets emblématiques figurent :

- à Notre-Dame d'Auteuil : restauration des parements intérieurs pour 300 k€ et nettoyage du sas d'entrée et du narthex pour 39 k€
- à Saint-Augustin : ravalement de la façade ouest et restauration des fresques de Bouguereau pour 500 k€
- à Saint-Séverin : restauration de la chapelle Saint-Joseph pour 150 k€
- à Saint-Paul Saint-Louis : restauration de deux vitraux pour 47 k€ et relevage de l'orgue pour 37 k€

Six fonds dédiés pour des travaux de restauration ont ainsi diminué tandis que 5 autres fonds (dont celui de Saint-Sulpice) ont augmenté, dans l'attente de l'engagement des travaux avec la Mairie de Paris.

### 1.3. Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.



## 2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La Fondation Avenir du Patrimoine à Paris est une fondation sous égide de la Fondation Notre Dame. Elle correspond à un établissement comptable de la Fondation Notre Dame. Les principes, règles et méthodes comptables de la Fondation Notre Dame lui sont appliqués.

## 2.1. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2024 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

## 2.2. Principes comptables appliqués

Les statuts de la Fondation Notre Dame lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

Les comptes sont établis dans le respect des principes généraux de prudence, continuité d'exploitation, permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

La Fondation Avenir du Patrimoine à Paris comprend :

- La collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- Les charges associées à cette collecte,
- Le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ;
- Les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte d'Emploi par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes de liaison ».

### 2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les fonds propres, comptabilisés sous la ligne « Apports sans droit de reprise des fondations abritées » sont des dotations non consommables de la fondation abritée à vocation pérenne. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation abritée. Le mouvement est alors enregistré en « dotations complémentaires ».

### 2.2.2. Fonds dédiés, résultat et report à nouveau

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- Dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- Dans la présentation des comptes de la Fondation Notre Dame :

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (Fondation Notre Dame).

L'utilisation ultérieure des ressources de la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (Fondation Notre Dame), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

### 2.2.3. Traitement des legs et donations

Depuis le 01/01/2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ». (Voir Note 3.2.3).

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements. (Voir Note 6.5)

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- Les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- Les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif :

- Les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;

- Les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- Les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- Et « Autres charges sur legs ou donations »

À l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

#### 2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe. Cette tarification n'a pas évolué en 2024.

#### 2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- |                         |       |
|-------------------------|-------|
| - Logiciels             | 1 an  |
| - Matériel de bureau    | 5 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |

### 2.3. Zoom spécifique sur le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et le Compte Emploi-Ressources (CER)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement 2020-08.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfiques et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs.



### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

#### 3.1. Notes sur l'Actif

##### 3.1.1. Immobilisations incorporelles & corporelles

*Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice*

<i>Chiffres en Euros</i>	Au 31/12/2023	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/2024
Autres postes d'immobilisation incorporelles	3 468			3 468
<b>Total 1 Incorporelles</b>	<b>3 468</b>			<b>3 468</b>
Installations générales et agencements	2 878			2 878
Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 716			10 716
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<b>Total 2 Corporelles</b>	<b>13 594</b>			<b>13 594</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 062</b>			<b>17 062</b>

*Tableau des amortissements*

<i>Chiffres en Euros</i>	Au 31/12/2023	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2024
Autres immobilisations incorporelles	3 468			3 468
<b>Total 1 Incorporelles</b>	<b>3 468</b>			<b>3 468</b>
Installations générales et agencements	2 878			2 878
Matériel de bureau informatique, mobilier	4 173	3 272		7 445
<b>Total 2 Corporelles</b>	<b>7 051</b>	<b>3 272</b>		<b>10 322</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 519</b>	<b>3 272</b>		<b>13 791</b>

##### 3.1.2. Disponibilités

<i>Chiffres en Euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
Compte sur livret et Compte courant	5 728 239	4 584 642

Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brèves échéances, les fonds sont systématiquement placés sur un compte sur livret ou des comptes à terme. 38 % relèvent des projets soutenus restant à verser et 45 % des fonds dédiés spécifiques aux collectes.

### 3.1.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

<i>Chiffres en Euros</i>	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
<b>ACTIF CIRCULANT :</b>			
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	10 185	10 185	
Etat : impôts et taxes diverses			
Créances reçues des legs et donations	485 000	485 000	
Débiteurs divers	500		
Charges constatées d'avance	8 307	8 307	
<b>TOTAL</b>	<b>503 992</b>	<b>503 992</b>	

### 3.1.4. Créances clients et comptes rattachés

<i>Chiffres en Euros</i>	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Créances clients et comptes rattachés	10 185		10 185	8 286
Créances reçues des legs et donations	485 000		485 000	
Autres créances	500		500	
<b>TOTAL</b>	<b>495 685</b>		<b>495 685</b>	<b>8 286</b>

Les créances proviennent principalement d'une créance reçue d'un legs accepté en Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame en date du 16/10/2024. Elles sont aussi composées de créances sur des dons restant à encaisser au 31 décembre 2024 et qui le seront courant janvier 2025.

### 3.1.5. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 8 307 €.

<i>Chiffres en Euros</i>	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Charges d'exploitation	8 307	7 888

## 3.2. Notes sur le Passif

### 3.2.1. Fonds associatifs

La Fondation Avenir du Patrimoine à Paris, fondation de flux, ne dispose pas de fonds associatifs.

## 3.2.2. Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques

## Report à nouveau :

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes édités spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

La Fondation Avenir du Patrimoine à Paris dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

*Evolution du Report à nouveau de l'année N-1*

Report à nouveau au 01/01/2024	230 105
Résultat 2024	137 029
Report à nouveau au 31/12/2024	367 134

*Chiffres en euro**Fonds dédiés spécifiques :*

Fonds dédiés spécifiques	Fonds dédiés spécifiques au 31/12/2023	Charges affectées du fonds 2024 dont projets engagés	Ressources affectées 2024	Montant total de la variation	Montant total du fonds au 31/12/2024
<i>Chiffres en euro</i>	(A)	(B)	(C)		(D)
Fonds dédié Saint-Augustin	623 995	506 752	144 466	-362 286	261 709
Fonds dédié la Madeleine	6 950	923	6 991	6 068	13 019
Fonds dédié Saint-Merri	28 604	49 829	70 771	20 942	49 546
Fonds dédié St Eustache	94 774	15 874	90 530	74 656	169 430
Fonds dédié Notre-Dame d'Auteuil	251 749	350 259	333 779	-16 480	235 269
Fonds dédié St-Pierre de Chaillot	61 515	8	6 594	6 586	68 101
Fonds dédié Saint-Sulpice	30 011	94 389	862 717	768 328	798 339
Fonds dédié St-Paul St-Louis	89 742	80 387	58 937	-21 450	68 292
Fonds dédié Saint-Séverin	446 423	151 105	9 421	-141 684	304 739
Fonds dédié Ecole Militaire	165 266	34 778	32 465	-2 314	162 953
Fonds Notre Dame de Lorette	57 861	18 406	13 984	-4 422	53 439
<b>Total Fondation Avenir du Patrimoine à Paris</b>	<b>1 856 890</b>	<b>1 302 709</b>	<b>1 630 655</b>	<b>327 946</b>	<b>2 184 836</b>



Le tableau de suivi se comprend de la manière suivante :

Par exemple, pour le Fonds Saint Augustin :

- Au 31 décembre 2023, il restait un peu plus 623 k€ nets (Colonne A) à engager en faveur de la restauration de l'église Saint-Augustin
- La collecte de fonds s'est élevée à un peu plus de 144 k€ dont 30 k€ de produits financiers (colonne C). Après déduction de charges de collecte (2 k€) y compris contribution au fonctionnement de la FAPP, le Fonds a été en mesure d'engager plus de 500 k€ pour le ravalement de la façade ouest et la restauration des fresques de Bouguereau (colonne B = projets engagés nets + charges de collecte)

Il reste au 31/12/2024, 262 k€ à engager pour la restauration de l'église Saint Augustin (colonne D).

L'évolution des fonds dédiés 2024 dans sa globalité est de (+ 327 k€). La collecte du Fonds dédié Saint-Sulpice en 2024 s'élève à 862 k€ dont 25 k€ de produits financiers. 61 k€ ont été engagés pour ce fonds en 2024.

La nécessité de réunir la totalité du mécénat nécessaire avant de s'engager auprès de la Mairie de Paris, puis le délai nécessaire aux travaux eux-mêmes, explique la hauteur des fonds dédiés de la Fondation.

### 3.2.3. Fonds reportés liés aux legs et donations

Provision de variation des fonds reportés				
Variation des fonds reportés issus des legs et donations	Au 31/12/2023	Dotation	Reprise	Au 31/12/2024
Provision de variation des fonds reportés	71 889	485 000		556 889
<b>TOTAL</b>	<b>71 889</b>	<b>485 000</b>		<b>556 889</b>

*Chiffres en euro*

### 3.2.4. Provisions pour charges

<i>Chiffres en euro</i>	Au 31/12/2023	Dotations	Reprises	Au 31/12/2024
Provision pour charges sur legs	59 177		2 235	56 942
<b>Total</b>	<b>59 177</b>		<b>2 235</b>	<b>56 942</b>

La provision pour charges présente au sein de la Fondation concerne le suivi d'une donation en nue-propriété qui entraîne des provisions pour charges de la donation en cours.

### 3.2.5. Etats des échéances des dettes

<i>Chiffres en Euros</i>	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	12 981	12 981		
Autres dettes	5 187	5 187		
Projets bénéficiaires restant à solder	3 149 075	3 149 075		
Dettes fiscales et sociales	4 012	4 012		
<b>TOTAL</b>	<b>3 171 255</b>	<b>3 171 255</b>		

Les principales dettes concernent des engagements pris par la Fondation Avenir du Patrimoine auprès de la Mairie de Paris dans le cadre de travaux planifiés (conventions signées).

### 3.2.6. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

<i>Chiffres en Euros</i>	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fournisseurs France	12 493	6 909
Fournisseurs factures non parvenues	488	5
<b>Valeurs nettes comptables</b>	<b>12 981</b>	<b>6 914</b>

### 3.2.7. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2023
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 981	6 914
Soutiens de projets engagés à verser	3 149 075	3 112 560
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Autres dettes	9 199	
<b>TOTAL</b>	<b>3 171 255</b>	<b>3 119 475</b>



## 4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 4.1. Legs, donations et assurances-vie

Chiffres en Euros	Montants
<b>Produits</b>	<b>485 000</b>
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	485 000
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
<b>Charges</b>	<b>485 000</b>
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	485 000
<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>	<b>0</b>

### 4.2. Charges administratives communes

Les charges administratives communes de 1 631 172 € consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la Fondation Notre Dame. Elles s'élèvent en 2024 pour la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris à 42 673 €.

### 4.3. Projets soutenus

La Fondation Avenir du Patrimoine à Paris a soutenu 16 projets au 31 décembre 2024 à hauteur de 1 485 k€. Le montant des projets restant à solder s'élève à 3,14 M€ dont 2,17 k€ concernent des engagements pris antérieurs à 2024.

L'accompagnement et le suivi des projets consistent, notamment, en temps passé par la responsable du mécénat dans l'identification et la mise en œuvre des conventions de mécénat signées avec la Ville de Paris ainsi que le suivi de la réalisation des chantiers. Au 31/12/2024, 35 engagements restaient à solder.

Chiffres en Euros	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	15	1 264 692
Accompagnement et suivi des projets		34 968
<b>Total des missions sociales</b>	<b>15</b>	<b>1 299 660</b>



## 5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

### 5.1. Produits(CROD)/Ressources (CER) par origine

#### 5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

Il est précisé « dons affectés » quand les donateurs n'ont pas donné pour l'ensemble des actions portées par la Fondation mais ont précisé spécifiquement leur volonté de soutenir un projet précis ou que la Fondation a recueilli des dons dans le cadre d'une collecte affectée à un projet donné.

#### 5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public.

#### 5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique.

#### 5.1.4. Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 6.3.

#### 5.1.5. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

## 5.2. Emplois

### 5.2.1. Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, la Fondation a l'essentiel des missions sociales constitué par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

### 5.2.2. Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

### 5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.
- Les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement).
- Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

### 5.2.4. Reports en dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées ne concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée. [Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes.]



## 6. AUTRES INFORMATIONS

### 6.1. Locaux

La Fondation Avenir du Patrimoine à Paris est domiciliée au 10, rue du Cloître Notre-Dame - 75004 Paris.

## 6.2. Effectifs

Les effectifs de la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris sont les suivants :

	Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre	Total	Total ETP
Salariés	2023	1	0.90	1	0.90
Salariés	2024	2	1.10	2	1.10

Au 31/12/2024, la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris repose essentiellement sur la présence d'une salariée, qui est chargée de mécénat ainsi que sur la Responsable des Fondations Collectrices de la Fondation Notre Dame pour une partie de son temps.

La Fondation Avenir du Patrimoine à Paris fonctionne également avec le soutien d'un contrat professionnel dans le domaine de la communication digitale et réseaux sociaux.

## 6.3. Contribution des bénévoles

La Fondation est administrée par un Comité exécutif de 8 membres.

Chiffres en Euros	ETP 2024	Valorisation 2024
Bénévole	0.14	3 093
B. Comité	0.05	6 000
<b>TOTAL</b>	<b>0.19</b>	<b>9 093</b>

Le Comité exécutif bénévole est composé :

- Pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- Pour partie de personnes qualifiées.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4,3 fois le SMIC chargé.

On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,

Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 1,9 fois le SMIC augmenté des charges patronales,

Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Contributions volontaires en nature	2024	2023		2024	2023
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales			1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	9 093	7 699
Réalisées en France			Bénévolat	9 093	7 699
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
			Dons en nature		
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds					
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	9 093	7 699			
<b>TOTAL</b>	<b>9 093</b>	<b>7 699</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 093</b>	<b>699</b>

Chiffres en Euros

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public		
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	1 856 890	1 847 151
(-) utilisation	548 635	288 094
(+) report	876 581	297 833
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	2 184 836	1 856 890

#### 6.4. Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 85 920 € dont 50 106 € au titre du contrôle légal et 35 904 € au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes de la Fondation abritante.

#### 6.5. Engagements hors bilan

##### 6.5.1. Engagements reçus

Chiffres en Euros	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements Reçus	265 000	250 000	15 000	

## 6.5.2. Engagements donnés

<i>Chiffres en Euros</i>	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements donnés	920 000	920 000		

Les engagements donnés concernent :

- La restauration de la Chapelle de la Vierge à Saint-Sulpice à hauteur de 720 k€,
- La dernière phase de la restauration des parements intérieurs de Notre-Dame d'Auteuil à hauteur de 200 k€

Dont les conventions et les versements interviendront au 1<sup>er</sup> trimestre 2025.